

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Transports, Mobilité durable

■ Séance du 4 Juin 2021

19235

■ Approbation de la révision et de l'affectation de l'opération d'investissement « BHNS des Bus de l'Etang ZENIBUS » - Budget annexe des transports publics

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le Plan de Déplacement Urbain (P.D.U) de la Métropole, arrêté en décembre 2019, est structuré autour de lignes et de pôles d'échanges premium afin de convaincre les automobilistes et d'offrir des transports, fréquents, rapides, fiables, interconnectés et accessibles à tous. Le Zenibus, BHNS reliant Marignane, Saint-Victoret, Vitrolles et les Pennes Mirabeau dans sa phase 1 et ses prolongements vers Plan de Campagne et vers le Technoparc des Florides, est l'une de ces lignes premium.

Considérant d'une part la fréquentation importante du ZENIBUS actuel sur le bassin vitrollais (42 % des validations sur la commune de Vitrolles sur les 8000 voyages/jour) et d'autre part les enjeux de régularité sur le trafic, il a été décidé de mettre en service 2 lignes de BHNS-ZENIBUS.

- Une ligne ZEN A : PEM Cap Horizon à Vitrolles<-> PEM de Plan de Campagne aux Pennes-Mirabeau, extension de 4,4 km de la future ligne ZEN A à l'Est vers le futur Pôle d'Echange Multimodal de Plan de Campagne.
- Une ligne ZEN B : Technoparc des Florides à Marignane <-> Pôle d'Echange du Griffon à Vitrolles, extension de 2,5 km de la future ligne B au Sud vers la ZAC des Florides (Marignane).

Le coût total du programme modificatif de la phase 2 a été arrêté à 18,75 Millions d'euros HT soit 22,5 Millions d'euros TTC.

En conséquence, l'opération n°2016800300 « BHNS Bus de l'Etang ZENIBUS » d'un montant de 16 827 429,83 €HT doit être révisée pour un montant de 1 922 570,17 €HT. Cette révision porte le

montant de l'opération 2016800300 enregistrée dans l'Autorisation de Programme n°168490TP du programme 49 de la Métropole Aix Marseille Provence à 18 750 000 €HT.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 portant la création de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération TRA 005-1793/17/CM du 30 mars 2017, portant Révision de l'Autorisation de Programme 168490TP du programme 49 de la Métropole Aix Marseille Provence ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire de Marseille Provence ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays d'Aix.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la révision pour un montant total de 18 750 000 € HT de l'opération d'investissement afin de permettre les nouveaux aménagements nécessaires à sa réalisation ;
- Qu'il convient de procéder à l'affectation de la révision pour un montant total de 1 922 570,17 € HT de l'opération d'investissement ;
- Qu'il sera nécessaire aux exercices budgétaires concernés d'actualiser les crédits de paiement y afférents.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvées la révision et l'augmentation de l'opération d'investissement n°2016800300 « BHNS Bus de l'Etang ZENIBUS » inscrite au budget annexe des transports publics et rattachée au programme 07 Code AP 181073TP pour la porter à un montant total de 18 750 000€ HT.

Article 2 :

Les crédits nécessaires seront inscrits dans le budget annexe des transports publics – section d'investissement – opération N°2016800300 – Natures 2031, 2118 et 2315 – sous politique C210 selon l'échéancier prévisionnel des Crédits de Paiement de l'opération affectée est établi comme suit :

Déjà mandaté : 844 741,64 € HT

CP 2021 : 500 000 € HT

CP 2022 : 475 000 € HT

CP 2023 : 2 375 000 € HT

CP 2024 : 8 200 000 € HT

CP 2025 : 6 000 000 € HT

CP 2026 : 355 000 € HT

Article 3 :

Madame la Présidente ou son représentant est autorisé à demander des subventions auprès de tout organisme ou collectivité susceptible d'apporter sa contribution à l'opération.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Transports et Mobilité Durable

Henri PONS

METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

APPROBATION DE LA RÉVISION ET DE L'AFFECTATION DE L'OPÉRATION D'INVESTISSEMENT « BHNS DES BUS DE L'ETANG ZENIBUS » - BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS PUBLICS

Considérant d'une part la fréquentation importante du ZENIBUS actuel sur le bassin vitrollais et d'autre part les enjeux de régularité sur le trac, il a été décidé de mettre en service 2 lignes de BHNS-ZENIBUS.

L'itinéraire actuel représente 17km entre le square de Gaulle aux Pennes Mirabeau et le lycée Maurice Genevoix à Marignane.

Le Conseil de Métropole du 13 juillet 2017 a approuvé un premier programme de prolongement du BHNS ZENIBUS, appelé phase 2, par délibération n°TRA 005-2329/17/CM.

Le projet actuel s'articule ainsi :

- Une ligne ZEN A : PEM Cap Horizon à Vitrolles<-> PEM de Plan de Campagne aux Pennes-Mirabeau,
- Une ligne ZEN B : Technoparc des Florides à Marignane <-> Pôle d'Echange du Griffon à Vitrolles.

A cet effet, il convient donc de réviser l'opération d'investissement n°2016800300 « BHNS BUS DE L'ETANG ZENIBUS » pour la porter à un montant total de 18 750 000 € HT soit 22 500 000 € TTC, inscrite au Budget Annexe Transport et enregistrée dans l'autorisation de programme 1168 4900 TP du programme 49 de la Métropole.